



Dossiers du BHI S1/5029/A
S1/5000

LETTRE CIRCULAIRE 30/2008
20 mars 2008

**PROPOSITION D'ACCREDITATION
DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES PILOTES MARITIMES (IMPA)
EN TANT QU'ORGANISATION INTERNATIONALE NON-GOUVERNEMENTALE (OING)**

Référence: Résolution administrative de l'OHI T1.2

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. L'Association internationale des pilotes maritimes a récemment sollicité auprès de l'OHI son accréditation en tant que OIGN. Le Comité de direction a soigneusement étudié cette demande et il est convaincu que l'organisation remplit tous les critères mentionnés dans la Résolution T1.2.
2. En outre, le Comité de direction est convaincu que l'IMPA peut contribuer de façon positive aux travaux de l'OHI eu égard à sa participation actuelle active au sein de forums maritimes internationaux pertinents. Il faut en particulier noter que l'IMPA a bénéficié du statut d'organe consultatif accrédité auprès de l'OMI pendant plusieurs années et que les délégués de l'IMPA font des contributions significatives aux différents aspects des travaux de l'OMI *via* leur participation à ses nombreuses commissions et groupes de travail. On peut trouver de plus amples informations sur l'IMPA à partir du site de l'organisation, à l'adresse suivante : www.impahq.org.
3. Les Etats membres sont invités à examiner la demande faite par l'IMPA en vue d'obtenir l'accréditation de l'OHI et à soumettre toutes objections ou commentaires qu'ils pourraient avoir avant le **1^{er} juin 2008**. Le Comité de direction fera connaître au Secrétaire général de l'IMPA les conclusions de sa consultation avec les Etats membres de l'OHI.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Comité de direction,



Capitaine de vaisseau Robert WARD
Directeur